

**ETUDE ARCHITECTURALE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC
TERMES DE REFERENCE**

1. CONTEXTE

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) : le « Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive » (PIC3).

Cette nouvelle phase permet d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le Numérique en tant que nouveau secteur cible du Projet. Par ailleurs, elle permet d'étendre les zones géographiques d'intervention selon des priorités fixées par le Gouvernement. Aux quatre (04) zones d'intervention au titre du PIC2.2, à savoir les régions Diana, Atsimo-Andrefana, Anosy et l'Île de Sainte-Marie, viennent s'ajouter, au titre du nouveau Projet PIC3, six (06) nouvelles régions d'intervention : d'une part le corridor Est du pays incluant les régions Analanjirifo, Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo-Atsinanana, et d'autre part, la région Analamanga pour le secteur du numérique.

Le nouveau Projet s'inscrit dans un objectif de contribuer à la relance économique à la suite de la pandémie du COVID-19 qui affecte le pays depuis l'année 2020. L'objectif du PIC3 est de soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les régions et les secteurs cibles.

Le Projet PIC est structuré autour de trois (03) composantes se renforçant mutuellement :

- Composante 1 : Attirer et retenir les investissements privés et lever les principales contraintes pour soutenir la reprise économique,
- Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les régions et les secteurs cibles,
- Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs et les régions cibles.

Les axes d'intervention du Volet tourisme du Projet PIC comprennent le renforcement de la gouvernance institutionnelle du tourisme, la promotion touristique de la destination Madagascar, le développement et la promotion touristique des destinations régionales, l'amélioration des offres en services touristiques et la diversification des offres en produits touristiques.

L'amélioration et la diversification des offres en produits touristiques incluent principalement des actions relatives au renforcement de gestions de sites concernés, l'aménagement et la construction d'infrastructures d'embellissements urbains ou d'infrastructures touristiques et l'accompagnement lors de la gestion de fonctionnement et d'exploitation.

A ce titre, le Projet PIC recrute un Consultant individuel national pour mener des études architecturales et des appuis techniques relatifs au développement de certains projets d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques liés à l'amélioration et la diversification des offres en produits touristiques dans les zones d'intervention du Projet.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Cette mission contribue principalement aux actions relatives au lever des contraintes en matière d'investissements et à l'amélioration de la compétitivité touristiques à travers l'amélioration et à la diversification des offres en produits touristiques dans les zones d'intervention du Projet PIC.

3. ETENDUE DE LA MISSION

Le Consultant interviendrait dans les divers programmes liés à l'amélioration et la diversification des offres touristiques tels que la valorisation des sites/ circuits à forts potentiels touristiques, le développement de pôles touristiques, la valorisation des parcs nationaux gérés par Madagascar National Parks et le développement des produits de niche dans les zones d'intervention du Projet PIC.

Pour chaque site nécessitant l'appui du Consultant, ce dernier fournira au Projet et à ses partenaires une assistance technique relative à :

- la conception et étude architecturale des infrastructures touristiques
- l'élaboration de documents techniques d'aménagement et construction,
- le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de construction.

A titre non exhaustif, les activités à confier au Consultant comprennent :

3.1. Conception et étude architecturale des infrastructures touristiques

Cette partie de la mission vise essentiellement à concevoir et prioriser les options d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques à réaliser dont les activités à mener par le Consultant consistent à :

- Identifier et analyser les paramètres déterminant du projet d'aménagement et de construction ;
- Concevoir et proposer des options d'aménagements et ouvrages à réaliser alliant esthétique sécurité et durabilité tout en tenant compte des paramètres déterminants pour le développement du tourisme ;
- Prioriser avec les parties prenantes du projet les options à développer et à réaliser.

3.2. Elaboration de documents techniques d'aménagement et de construction

Sur la base des résultats de la partie relative à la conception et étude architecturale des infrastructures touristiques, le Consultant aura à définir en détail les types d'aménagement et de construction à concrétiser. Les activités à mener consisteront à :

- Etablir l'Avant-Projet Sommaire (APS) du plan d'aménagement retenu, incluant les coûts estimatifs des travaux et le calendrier prévisionnel d'exécution,
- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC dans l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et du Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

3.3. Contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction

Sur la base des documents d'études, de l'APS et de l'APD ainsi que du DAO, le Consultant participera aux contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction pour chaque projet à mettre en place. Les activités à mener par le Consultant consistent principalement à :

- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC et/ou du Bureau d'études en charge de la mission de contrôle et surveillance dans le suivi, le contrôle de la mise en œuvre des travaux et la bonne la coordination des activités
- Accompagner l'entreprise en charge des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans la réalisation des travaux : respect des aspects esthétiques et des plans architecturaux, respect des spécifications techniques... ;
- Participer à la réception technique des travaux.

4. LIVRABLES

Pour chaque site objet d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques nécessitant l'appui du Consultant, les livrables à demander comprennent généralement :

N°	Etapes	Livrables
1	Programme et durée de l'activité	Un rapport de démarrage incluant le calendrier prévisionnel et la durée de la mission.
2	Elaboration des documents techniques pour chaque projet d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques : APS, APD, DAO	Un rapport technique pour chaque site/circuit, incluant : - Au moins 03 options d'aménagement, incluant croquis, analyses SWOT - L'APS incluant les aménagements paysagers, les conceptions architecturales des infrastructures, des présentations en plan, 2D et 3D, les normes de construction, les options techniques - Des recommandations précises pour l'élaboration des APD et DAO
3	Suivi, contrôle et surveillance des travaux	Un Livrable final pour chaque projet d'aménagement, incluant : - Les rapports relatifs au contrôle et surveillance : avancement des travaux, problèmes rencontrés, solutions préconisées... - Le rapport de réception technique

Outre les rapports, le Consultant aura à élaborer pour chaque étape des présentations synthétiques en Power Point qui serviront aux réunions de présentation/ validation avec le Projet PIC, l'équipe de la Banque mondiale, et les entités parties prenantes à chaque projet d'aménagement.

5. ORGANISATION ET DUREE DE LA PRESTATION

Avant le lancement de chaque projet d'aménagement,

- le Projet PIC remettra au Consultant les informations et données disponibles ainsi que les termes de référence concernant le projet d'aménagement à lancer,
 - le Projet PIC et le Consultant s'accordent notamment sur les résultats attendus, la durée et le calendrier de la mission et les besoins connexes à la réalisation de la mission.
- Des termes de références indicatifs et un ordre de mission y afférentes seront à remettre au Consultant avant le démarrage du travail pour chaque site.

Le démarrage de la mission sera prévu en Janvier 2024.

La durée estimative de cette mission est de 120 homme-jours étalés sur 24 mois

Une évaluation des travaux fournis sera à réaliser après 12 mois avant de poursuivre le contrat.

Le Consultant sera rémunéré au forfait selon des modalités à définir entre lui et le Projet PIC.

Le Consultant devra effectuer de descentes dans chaque lieu de projet d'aménagement.

6. PROFIL RECHERCHE

- Architecte aménagiste, ou DPLG ou Masters
- Solides expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
- Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
- Expériences en contrôle et surveillance de travaux de construction,
- Maîtrisant l'outil informatique (Office, MS Project, AutoCAD/ Archicad ou autres logiciels),
- Résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.